

nistre depuis quelques mois. Dans un discours prononcé ces jours derniers, il a dit qu'il n'avait pu que récemment organiser une conférence avec le gouvernement américain pour discuter cette question parce que le président Roosevelt n'avait reçu ses pouvoirs du Congrès qu'en mai 1934. Mais je me permets de dire qu'il est bien connu—et je ne pense pas dévoiler de secret politique—que, même avant l'assermentation du président Roosevelt, son gouvernement libéral a envoyé dans notre pays un délégué, un émissaire, ou un ambassadeur pour sonder les vues de notre Gouvernement sur cette importante question. C'était en décembre 1932. Par conséquent, tout en accueillant volontiers tous les nouveaux convertis, je ne puis comprendre pourquoi le premier ministre et son Gouvernement, surtout mon bon ami le ministre des Finances, aient tant peur aujourd'hui que la discussion de ce projet de résolution, ou de la proposition de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart), qui veut abaisser les tarifs, comme je l'ai voulu toute ma vie, nuise de quelque façon aux négociations qui auront lieu probablement d'ici à quelques semaines entre le Canada et les Etats-Unis.

Après que le premier ministre eut à peu près déclaré dans son discours de l'an dernier que la réciprocité n'était pas nécessaire, l'honorable député de Huron-Sud (M. Golding) a rappelé qu'en 1930 notre pays a vendu pour 15 millions de dollars de bestiaux aux Etats-Unis, nous pouvons tous reconnaître aujourd'hui avec le premier ministre que l'un de nos grands marchés est celui des Etats-Unis. Le ministre des Finances a exprimé ces jours derniers le regret de voir l'honorable député d'Edmonton-Ouest présenter son projet de résolution. Si les propositions soumises par l'honorable député d'Edmonton-Ouest et moi-même en faveur de l'abaissement des tarifs peuvent nuire à une entente ou convention de réciprocité entre les deux pays, le ministre des Finances ne pense-t-il pas qu'il aurait dû morigéner l'honorable député de Toronto-Scarborough (M. Harris), quand il a présenté son projet de résolution sur les accords commerciaux d'Ottawa? Je puis dire à mon honorable ami que l'une des choses qui vont lui créer des difficultés quand il ira à Washington le mois prochain ou plus tard—et personne n'a plus de compétence que mon honorable ami pour discuter ces choses avec le président des Etats-Unis et son cabinet—c'est précisément cette question des accords commerciaux. Mon

[M. Duff.]

honorable ami verra qu'on ne lui reprochera pas mon projet de résolution parce que le président Roosevelt sait bien que le parti libéral et moi-même en particulier avons toujours été en faveur de l'abaissement du tarif. (*Exclamations.*)

L'honorable ministre aura à compter avec la résolution présentée par l'honorable député de Toronto-Scarborough, car rien ne s'est fait depuis quelques années qui ait rendu les rapports entre le Canada et les Etats-Unis aussi difficiles que les accords d'Ottawa.

La résolution proposée par l'honorable député d'Edmonton-Ouest visait particulièrement les droits sur les instruments aratoires. Peut-être le ministre des Finances avait-il parfaitement raison de dire à l'honorable député qu'il vaudrait peut-être mieux que sa résolution ne fût pas adoptée, étant donné que nous importons une grande quantité d'instruments aratoires des Etats-Unis. Mais ma proposition vise des articles dont nos pêcheurs ont besoin et qui viennent non seulement des Etats-Unis, —il devrait en venir plus,—mais aussi d'autres parties du monde. Par conséquent, mon honorable ami ne peut pas me reprocher de faire obstacle à un accord commercial réciproque avec les Etats-Unis, vu qu'un grand nombre des articles dont il est question et que les pêcheurs doivent employer journellement, viennent de Grèce, d'Italie et d'autres pays d'Europe, aussi bien que de Grande-Bretagne.

J'aimerais à énumérer à mon honorable ami les articles venant d'autres pays que les Etats-Unis; je n'en ai pas le temps, mais il y en a un que je signalerai. Le pêcheur a besoin de certaines choses pour construire ses barques et monter son attirail de pêche, mais, en outre, ces bateaux doivent emporter certaines denrées lorsqu'ils se rendent aux lieux de pêche. Or, avant que le ministre présente son budget j'aimerais lui montrer jusqu'à quel point la politique douanière du Gouvernement est devenue compliquée. Lorsqu'il se prépare à partir pour la pêche, hauturière ou côtière, le pêcheur doit se procurer certaines provisions de bouche, entre autres du bœuf salé, qui est nécessaire à bord de tout bateau de pêche. Je ne sais si c'est pour cette raison particulière que le député de Toronto-Scarborough tenait tant à approuver le Gouvernement relativement aux accords de commerce impérial, mais, en tout cas, voilà une denrée très importante que doivent avoir les bateaux de pêche. Ce bœuf salé vient soit en barils de 200